

Recherches et Démarches administratives facilitées

Depuis le 7 novembre 2016, la Loi impose à l'ensemble des administrations et des collectivités territoriales d'accepter les formalités administratives par internet avec la même valeur légale que les demandes faites par courrier, conformément à la procédure dite de Saisine par Voie Electronique (SVE)

Vous cherchez une information sur votre commune, vous voulez connaître les différentes associations, renouveler votre passeport etc.etc., vous pouvez faire tout ceci en ligne grâce à ce lien

Les informations recueillies sont d'emblée valides.

Ce formulaire est également disponible en page *Infos pratiques*

Thématique(s):
Infos flash



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*